	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-512

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-512</i>

Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain en investissement immobilier en faveur de l'entreprise Jean Fourche - Projet d'un atelier de production de vélos français - Convention - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société Jean Fourche est une Société par actions simplifiée (SAS) de l'Economie sociale et solidaire, créée en 2021 à Bordeaux, afin de produire et de commercialiser des vélos fabriqués en partie au Portugal et en France. Lauréats du réseau Entreprendre Aquitaine, les trois fondateurs se sont rencontrés au sein des ateliers Etincelle qui propose de l'auto-réparation de vélo à Bordeaux.

L'objectif est de proposer un vélo à plus de 85% français et européen : pensé et conçu à Bordeaux, fabriqué au Portugal, puis peint et assemblé à Bordeaux, à partir de composants sélectionnés pour leur durabilité et leur provenance (en majorité européenne) afin de « redonner du sens à la chaîne de valeur de la production de vélos, faire revivre un savoir-faire oublié depuis les années 1980 ».

Les vélos produits, unisexes mais personnalisables grâce à des options, sont dits utilitaires et adaptés aux déplacements de certains professionnels. Un nouveau modèle de vélo cargo est envisagé afin de répondre aux problématiques de logistique urbaine zéro carbone.

Enfin, d'ici 2 ans, une deuxième offre de vélos d'occasion révisés verra le jour, issue des circuits de location saisonnière, afin de fournir à plus bas prix certaines associations. Affichant une volonté de réconcilier entrepreneuriat et pratiques vertueuses, la société est en cours de demande de l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale après avoir pris conseil auprès de la Chambre Régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine. Elle devra donc respecter des principes tels que la gouvernance démocratique, la transparence (de gestion, de prise de décision, de communication) et le réinvestissement des bénéfices générés dans le projet.

Trois emplois Equivalent temps plein (ETP) seront créés d'ici la fin d'année 2022, dont l'un pourvu par une personne éloignée de l'emploi, et 6 à 8 d'ici 2023. Il est intéressant de noter des partenariats engagés avec plusieurs acteurs de l'ESS.

L'ambition affichée plus largement est celle de contribuer à la structuration d'une filière vélo émergente et au développement des mobilités dites douces, y compris pour les professionnels de la métropole, via des contacts pris avec l'initiative nationale « les boîtes à vélo » portée à Bordeaux par l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) Remuménage ou la participation au réseau régional et métropolitain « BAM agitateur de mobilités ».

Partenaires de la Fédération des Usagers de la Bicyclette), ils proposent des vélos à tarifs

négociés aux vélos-écoles. Un travail de collaboration a été entamé avec l'ESAT des Eyquem pour participer à la chaîne d'assemblage.

A terme, ce partenariat pourrait être à l'origine de l'emploi d'une dizaine de personnes atteintes de surdités et de déficience visuelle.

Avec une année de démarrage marquée par la crise sanitaire, la société affiche 40 000 € de chiffre d'affaires en 2021, en totalisant un réseau de 40 revendeurs en France. Jusqu'à présent, la peinture et l'assemblage étant réalisés dans la Loire, la société a obtenu l'opportunité de pouvoir louer un local sur Bordeaux Euratlantique en début d'année 2022. Le projet soumis à la collectivité vise à l'aménager en atelier d'assemblage.

Présentation du projet immobilier

Ce local, d'une surface totale de 219 m², est situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment de la Promenade des Forges, secteur Armagnac dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique. L'EPA a établi un bail commercial en date du 1^{er} avril 2022 à la société Jean Fourche.

L'aménagement en vue d'y établir un atelier de production nécessite les opérations suivantes :

- La pose d'une chape de béton,
- Des travaux de peinture,
- Des travaux d'électricité,
- Des travaux de plomberie,
- L'installation d'une alarme,
- La création d'un espace mezzanine et cuisine.

La Région Nouvelle-aquitaine a été sollicitée à hauteur de 7 500€ en 2022 pour des investissements en matériels et outils de production, le plan de financement global faisant apparaître un apport en fonds propre de 20 000€ sur un total de 30 000 €.

Plan d'investissement 2022

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements Matériel, équipements	20 000	Apport en fonds propres	20 000	75% (des dépenses en immobilier)
Investissements immobiliers éligibles* Installations, aménagements	10 000*	Aides à l'investissement Région	7 500	25% (des dépenses en immobilier)
		Bordeaux Métropole	2 500	
Total (en €)	30 000	Total (en €)	30 000	

**Au titre de sa compétence de financement sur l'immobilier d'entreprise, Bordeaux Métropole retient sur ce plan de financement 2022 une base éligible de 10 000 € correspondant aux travaux d'aménagements du local de la SAS Jean Fourche et propose une aide correspondant à 25% de cette assiette, soit 2500€.*

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1 et L 1511-3,

VU la délibération n° 2015/0252 du Conseil de Bordeaux métropole du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'Intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2022-411 du Conseil de Bordeaux métropole du 7 juillet 2022 adoptant la stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire 2022/2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques ESS en faveur des mobilités durables et créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 2500€ au titre du programme immobilier 2022 de l'entreprise Jean Fourche à Bordeaux.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'entreprise Jean Fourche.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2022 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---